

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 22 mars 2022 à 19h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Thomas Bonfils et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Guillaume Chapet donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant
Paul Lanouguere donne pouvoir à Thierry Masson
Gabriel Massart donne pouvoir à Titouan Poncelin de Raucourt
Jean-Pierre Girard

Secrétaire : Christine Groetzinger

DELIBERATIONS :

Convention juridique

Monsieur le Maire présente la convention reçue d'un cabinet d'avocat pour la mise en place d'une assistance juridique. Leur mission portera sur tous les domaines du droit et plus particulièrement sur le droit de l'urbanisme, le droit administratif général, droit de la responsabilité administrative, droit de la fonction publique territoriale (droit statutaire, droit contractuel ...).

Les procédures contentieuses seront traitées dans le cadre de conventions d'honoraires à part. Il insiste sur le fait que les risques pour les communes de contentieux et de recours deviennent de plus en plus fréquents.

Après lecture et réflexion, les membres votent à l'unanimité et autorisent le maire à signer cette convention et les actes du cabinet.

COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif du service commune

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

- *section de fonctionnement* :
 - Dépenses : **634 360.51€**
 - Recettes : **690 106.01€**
 - Excédent reporté : **354 190.74€**
 - Excédent de clôture : 409 936.24€**

- *section d'investissement* :
 - Dépenses : **446 498.68€**
 - Recettes : **307 414.86€**
 - Excédent reporté : **203 961.07€**
 - Excédent de clôture : 64 877.25€**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzing, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Vote du compte administratif du service assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

- *section de fonctionnement* :
 - Dépenses : 8 555.68€
 - Recettes : 37 479.67€
 - Excédent reporté : 244 233.32€
 - Excédent de clôture : 273 157.31€**

- *section d'investissement* :
 - Dépenses : 10 380.00€

Recettes : 8555.68€
Excédent reporté : 25 793.71€
Excédent de clôture : 23 968.85€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzing, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Vote du compte administratif eau

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2021

- *section de fonctionnement* :
Dépenses : 31 070.75€
Recettes : 35 093.74€
Excédent reporté : 88 035.17€
Excédent de clôture : 92 058.16€

- *section d'investissement* :
Dépenses : 20 780.00€
Recettes : 28 225.10€
Excédent reporté : 7090.27€
Excédent de clôture : 14 535.37€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzing, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de **409 936.24€** et un excédent d'investissement de **64 877.25€**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **409 936.24€**

En investissement recette compte 001 : **64 877.25€**

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de **244 233.32€** et un excédent d'investissement de **25 793.17€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **244 233.32€**

En investissement recette compte 001 : **25 793.17€**

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de **92 058.16€** et un excédent d'investissement de **14 535.37€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : **92 058.16€**

En investissement recette compte 001 : **14 535.37€**

Provision pour dépréciation des créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du code des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Dès lors, une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Lorsqu'il existe pour certaines créances des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse.

Il est donc prudent de constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Le tableau suivant détaille la provision à constituer pour 2022 :

Créances restant à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provision à constituer
506	15%	76

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Retient le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses le taux de dépréciations de 15% proposé par le comptable public.

Inscrit la somme de 76€ au titre de dotations des provisions aux créances douteuses compte 6817) pour l'année 2022.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

		BUDGET 2022	
SECTION	FONCTIONNEMENT		
Compte	Désignation	Dépense	Recette
22	Dépenses imprévues		
23	Virement à la section investissement	300000.00	
6061	Fournitures non stockables	59000.00	
6062	Fournitures non stockées	2066.00	

6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4750.00	
6 064	Fournitures administratives	1750.00	
6068	Autres matières et fournitures	500.00	
611	Contrats de prestations de service	5000.00	
6 13	Locations	350.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	9000.00	
615 228	Autres bâtiments	2500.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	5000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux	1000.00	
61 551	Matériel roulant	3500.00	
6156	Maintenance	4700.00	
6 161	Assurances multirisques	4414.58	
6168	Autres Primes d'assurance	2000.00	
617	Etude et recherche	1000.00	
618	Documentation générale et technique	800.00	
6218	Autre personnel extérieur	7000.00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5980.00	
623	Publicités, publications, relations publiques	9000.00	
625	Déplacements et missions	3881.92	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6500.00	
627	Services bancaires et assimilés	100.00	
6281	Concours divers (cotisations)	300.00	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2250.00	
635	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	4150.00	
6411	Personnel titulaire	90200.00	
6413	Personnel non titulaire	27500.00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	49876.00	
6470	Autres charges sociales	1800.00	
65311	Indemnités de fonction	35900.00	
65313	Cotisations de retraite	1600.00	
65315	Formation	240.00	
6553	Service d'incendie	9306.68	
65568	Autres contributions	133515.00	
657362	CCAS	9000.00	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	7000.00	
6588	Autres	2.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6462.00	
681	Dotations aux amortissements opération d'ordre	3964.12	
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants	170.00	
739221	FNGIR	142017.00	
7392221	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	15426.00	
2	Résultat de fonctionnement reporté		409936.24

70128	Autres taxes redevances d'eau		400.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal		2000.00
7066	Service civique		320.00
7932	Autres redevances et recettes diverses		521.00
70388	Autres produits d'activités annexes		280.00
70688	Autre prestation		12552.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		341324.00
73211	Attribution de compensation		200158.00
73223	Fds depart dmta pour com – 5000h		24878.00
73143	Redevances des mines		1610.00
74111	Dotations forfaitaire		32854.00
741121	Dotation de solidarité rurale		11951.00
744	fctva		2000.00
74836	Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – syndicale		725.00
74834	État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		2097.00
752	Revenus des immeubles		36120.00
7713	Libéralités reçues		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de		28127.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		
	TOTAUX	980471.30	1107853.24
SECTION INVESTISSEMENT			
Compte	Désignations		
1	Solde d'exécution de la section d'investissement		64877.25
20	Dépenses imprévues		
1641	Emprunt	284810.00	
2031	Frais d'études		
2051	Concessions et droits similaires		
2111	Terrains nus	73957.00	
2116	Cimetière	14000.00	
212	Agencements et aménagements de terrain	36266.40	
2131	Bâtiments publics	7200.00	
2135	Installations générales, agencements et aménagements	1500.00	
2151	Réseaux de voirie	87360.00	
2157	Matériel et outillage technique	19200.00	
2183	Matériel informatique	1000.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	5000.00	
21	Virement de la section de fonctionnement		300000.00
10222	FCTVA		28250.00
10226	Taxe d'aménagement		5000.00
10228	Autres fonds d'investissement		70.00
1318	Autres		162946.40
1322	Région		148887.50
1323	Département		37317.00

138	Autres subventions d'investissement non transférables		18626.75
28041582	Amortissements opération d'ordre		3534.12
2803	Opération d'ordre		430.00
	TOTAUX	530693.40	769939.02

Le conseil approuve à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	20679.83	Excédent 2020 Fonct. (002)	92058.16
Dépenses imprévues (022)		0 Subvention d'exploitation (74)	
Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	18533.35	QP de subv. / investiss. (777)	1592.00
Publicités (623)	4000	Autres taxes et redevances (70128)	28000.00
Vir. à la section Investiss. (023)	68000.00		
Intérêts / emprunt (66111)	2600.00		
ICNE 66112	475.47		
Honoraires (commissaire enquêteur) 622	7361.51		
Total	121650.16	Total	121650.16
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Frais d'études (Géolocalisation) (203)	4275.90	Excédent 2020 Inves. (001)	14535.37
Travaux - Provision (2158) canalisation)	110347.30	Amortissements (28158) 2803	17400.14 3279.69
Emprunt Agence de l'eau+ cdc (1641)	17000.00	Vir. de la section fonctionnement (021)	68000
Dépenses imprévues (020)		0 récupération tva	
QP de subv. / investiss. (1391)	1592.00	Prov / intérêts (2764) département	30000
Total	133215.20	Total	133215.20

Vote à l'.....

ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	8555.68	Excédent 2020 Fonct (002)	273157.31
Divers - SATESE (618)	10000	Autres taxes et redevances (70128)	30139.68

Vir. à la section Investiss. (023)	285423.96	Subvention d'exploitation (74)	682.65
Contrats de prest. (eaux pluviales) (611)		prime ass collectif	
Contrats de prest. (évac. des boues) (611)			
Dépenses imprévues (022)	0		
Total	303979.64	Total	303839.96
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles (2158)	153258.85	Excédent 2020 Inves. (001)	23968.85
Dépenses imprévues (020)		Amortissements Mat. (28158)	8441.29
			2813 114.39
Intallations, matériel et outillage techniques station épuration 2315	164689.64	Vir. de la section de fonctionnement (021)	285423.96
Total	317948.49	Total	317948.49

Vote à l'unanimité.

Fin de séance 20h30.

Fait et délibéré en séance, le 22 mars 2022.